

# Créateurs de droits nouveaux

## FO DEMANDE 10 JOURS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES RÉSERVISTES DES ARMÉES DANS LE CADRE DES JEUX DE PARIS 2024

Avec l'arrivée des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, le besoin en sécurité de nos concitoyens, des athlètes et des touristes se fera grandement sentir. Pour assurer cette sécurité, l'État devra déployer sur le terrain des hommes et des femmes en capacité de le faire. Il fera sans doute appel à l'armée et notamment à la réserve opérationnelle. Or, EDF, partenaire des Jeux de Paris 2024 et entreprise de service public, compte parmi ses salariés de nombreux réservistes, notamment rattachés aux Armées. Ces réservistes dépendent de la Convention de soutien à la politique de la réserve militaire liant EDF au ministère des Armées. Cette convention permet aux réservistes de servir leur pays, en leur octroyant 10 jours payés de détachement par an par l'entreprise.

**FO** considère que ces dix jours ne sont pas suffisants au regard de l'engagement des réservistes et demandent que le nombre de jours soit augmenté à 20 jours par an, ce qui ne semble pas illogique par rapport au caractère de service public de l'entreprise et à ce qui se pratique dans d'autres grandes entreprises et chez notre actionnaire unique, l'État, dont certains services ont droit à 30 jours par an. En attendant que EDF revoie sa politique par rapport à la réserve militaire, indispensable à la sécurité de la Nation, **FO** demande à titre exceptionnel que les réservistes de notre entreprise puissent profiter de 10 jours supplémentaires en 2024 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu sur tout le territoire. Cette revendication de **FO** ne devrait, en principe, pas poser de problèmes à EDF qui s'est engagée à être un partenaire officiel de Paris 2024.

**FO** n'est pas à son premier coup d'essai pour aider ceux qui servent ou ont servi dans les Armées. Elle a su le faire dernièrement. C'est en effet la seule organisation syndicale à avoir gagné des procédures judiciaires, permettant aux anciens militaires embauchés à EDF de pouvoir récupérer leur ancienneté et de la faire ainsi prendre en compte dans leur relevé de carrière.

Comptez sur **FO**  
pour défendre  
les salariés réservistes  
et anciens militaires  
de notre entreprise.



Pensez à vous ! **Rejoignez-nous !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 AU 13 NOVEMBRE 2023

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

**AGIR, NE PAS SUBIR !**